YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 4.4.2000
et de la publication le 27.3.2000
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2000
DELIBERATION N° 2000/03/705

OBJET : Installation d'automates de rechargement de cartes à puce avec paiement par carte bancaire : Autorisation donnée au Maire de déposer au nom de la Commune des demandes de Déclaration de Travaux.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT le réel succès de la mise en œuvre de la Monétique et afin de la généraliser, il est prévu d'installer deux automates de rechargement de cartes à puce avec paiement par carte bancaire :
- l'un en façade de la Caisse des Ecoles, rue Marc Sangnier,
- l'autre à la Mairie annexe, rond-point Pasteur,

CONSIDERANT que l'installation de ces appareils, d'une dimension de 0,46m en largeur, 0,26m en profondeur et 0,60m en hauteur, nécessite l'obtention d'une déclaration de travaux car ils modifient les façades existantes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune les demandes de Déclaration de Travaux nécessaires à ces réalisations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 4 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE